



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/1996/L.51  
26 juillet 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Session de fond de 1996  
New York, 24 juin-26 juillet 1996  
Point 6 i) de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES À L'ÉCONOMIE ET À L'ENVIRONNEMENT : SUITE  
DONNÉE À LA RÉOLUTION 50/106 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : LES  
ENTREPRISES ET LE DÉVELOPPEMENT

Projet de décision présenté par le Vice-Président  
du Conseil, M. Karel Kovanda (République tchèque),  
à l'issue des consultations officieuses tenues sur  
le projet de résolution E/1996/L.26

Application de la résolution 50/106 de l'Assemblée  
générale : les entreprises et le développement

Le Conseil économique et social, notant la résolution 50/106 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1995 et ayant examiné à sa session de fond de 1996, dans le cadre du point 6 i) de l'ordre du jour, la question des paiements illicites à laquelle cette résolution se rapporte, et notant également le projet de résolution contenant une déclaration des Nations Unies sur la corruption et les actes de corruption dans les activités commerciales transnationales<sup>1</sup>, présentée sous ledit point de l'ordre du jour :

a) Décide de poursuivre l'examen du point 6 i) de l'ordre du jour, y compris le projet de résolution susmentionné, lors d'une reprise de sa session de fond à l'automne de 1996;

b) Prie le Président du Conseil de continuer de faciliter la tenue de consultations à composition non limitée avant la reprise de la session de fond afin d'améliorer les perspectives de parvenir à un consensus.

-----

---

<sup>1</sup> E/1996/L.26.